



**Conférence  
des Nations Unies  
sur le commerce  
et le développement**

Distr.  
GÉNÉRALE

TD/B/WP/179  
24 février 2005

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

---

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT  
Groupe de travail du plan à moyen terme  
et du budget-programme  
Quarante-quatrième session  
Genève, 31 janvier-2 février 2005

**Rapport du Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme  
sur sa quarante-quatrième session**

*tenue au Palais des Nations, à Genève, du 31 janvier au 2 février 2005*

**TABLE DES MATIÈRES**

<i>Chapitre</i>	<i>Page</i>
I. Conclusions concertées .....	2
II. Examen du programme de travail: projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2006-2007 .....	3
III. Questions d'organisation.....	10
<i>Annexe</i>	
Participation .....	11

## Chapitre I

### CONCLUSIONS CONCERTÉES

#### **Examen du programme de travail: projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2006-2007**

*Le Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme,*

*Ayant examiné* les propositions de projet de programme de travail de la CNUCED pour l'exercice biennal 2006-2007, en tenant compte du Consensus de São Paulo et de l'esprit de São Paulo adoptés à la onzième session de la Conférence,

1. *Prend note* du texte figurant dans le document UNCTAD/EDM/MISC/2004/5/Rev.2 et *compte bien* en poursuivre l'examen et la discussion;

2. *Réaffirme* son rôle dans la définition du programme de travail de la CNUCED, et *réaffirme* que le contenu du programme de travail adopté par lui devrait être dûment pris en compte dans l'établissement de la version finale du chapitre consacré à la CNUCED du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2006-2007;

3. *Estime* que son examen du projet de programme de travail pourrait être beaucoup plus efficace, pragmatique et transparent, avec davantage de valeur ajoutée pour les membres, s'il disposait d'une information aussi détaillée que possible sur la répartition des ressources financières et autres afin de mieux comprendre les éventuelles incidences budgétaires de toute décision relative aux programmes; à cet égard, *prie* le secrétariat de la CNUCED de consulter les autorités compétentes à New York en vue d'avoir accès à l'information nécessaire pour rendre le processus plus complet et renforcer les travaux du Groupe de travail conformément à la Charte des Nations Unies et aux décisions pertinentes de l'Assemblée générale;

4. *Invite* le secrétariat à intensifier sa contribution à la mise en œuvre des objectifs internationaux de développement, y compris les objectifs contenus dans la Déclaration du Millénaire, le suivi de la Réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale consacrée à la Déclaration du Millénaire prévue en septembre 2005, et le suivi des grandes conférences et réunions au sommet des Nations Unies;

5. *Demande* à la CNUCED, en tant que principal organisme des Nations Unies chargé d'assurer un traitement intégré des questions de commerce et de développement, de continuer d'explorer, d'urgence, les moyens qu'elle aurait, dans les limites de son mandat, d'aider les pays victimes du tremblement de terre et du tsunami survenus dans l'océan Indien dans leurs efforts de redressement et de reconstruction, en coordination avec la communauté internationale;

6. *Demande instamment* à la CNUCED de poursuivre l'étude de modalités relatives à un financement prévisible et durable de la participation aux réunions intergouvernementales de la CNUCED d'experts des pays en développement.

## Chapitre II

### EXAMEN DU PROGRAMME DE TRAVAIL: PROJET DE BUDGET-PROGRAMME POUR L'EXERCICE BIENNAL 2006-2007

(point 3 de l'ordre du jour)

1. Pour l'examen de cette question, le Groupe de travail était saisi du document suivant:

«Proposals for the draft programme of work for the biennium 2006-2007»  
(UNCTAD/EDM/MISC/2004/5).

#### A. Déclarations liminaires

2. Le **Secrétaire général adjoint chargé de la CNUCED** a exprimé au nom du secrétariat sa plus vive sympathie aux gouvernements et aux populations des pays touchés par le tsunami et les a assurés que la CNUCED était déterminée à contribuer aux efforts de secours et de reconstruction de toutes les manières possibles, dans le cadre de ses travaux. L'année précédente, le Groupe de travail s'était réuni à plusieurs reprises pour examiner la prise en compte des résultats de la onzième session de la Conférence dans le chapitre relatif à la CNUCED du cadre stratégique de l'ONU pour la période 2006-2007, ainsi que dans le programme de travail pour l'exercice en cours. À sa session en cours, le Groupe de travail devait apporter sa contribution à l'élaboration d'un nouveau budget-programme pour la période 2006-2007. Comme par le passé, les consultations avec les États membres concernant le contenu du projet de programme de travail pour le nouvel exercice biennal permettraient au secrétariat de la CNUCED d'appeler l'attention de New York sur les observations des États membres avant que le Secrétaire général de l'ONU finalise le projet de budget devant être présenté à l'Assemblée générale.

3. Conformément à la pratique, l'examen du Groupe de travail porterait essentiellement sur l'orientation programmatique du nouveau budget. La décision finale quant au contenu du budget-programme incombait au Secrétaire général de l'ONU, qui le présenterait, avec les propositions et estimations relatives aux ressources, à l'Assemblée générale et à ses organes de contrôle à New York. C'est pour cette raison que les questions touchant aux ressources ne faisaient pas l'objet de discussions formelles au sein du Groupe de travail à ce stade. De telles discussions auraient lieu en mai-juin, une fois que le Secrétaire général aurait soumis son projet de budget au CCQAB et à l'Assemblée générale.

4. Le programme de travail contenait un certain nombre de nouveaux éléments inspirés des résultats de la Conférence. Concernant la marge d'action, un produit supplémentaire avait été inclus au sous-programme 2 concernant «la marge d'action relative aux politiques de développement, en particulier pour renforcer la capacité productive et la compétitivité». Il s'agissait toutefois d'une question intersectorielle qui serait intégrée aux autres travaux de recherche et d'analyse du secrétariat. Concernant la gouvernance économique nationale et internationale, la CNUCED menait des travaux depuis de longues années dans les domaines de la réforme des douanes (SYDONIA), la gestion de la dette (SYFAGE), le droit et les politiques de la concurrence, la comptabilité et les rapports financiers des entreprises et l'analyse de la cohérence des politiques dans le contexte de la mondialisation et des stratégies de développement. Un produit spécifique avait été inclus dans le sous-programme 4 (gouvernance

économique aux niveaux national et international), ainsi que dans les autres sous-programmes traitant de ces questions. La nouvelle géographie des relations économiques internationales, l'accent étant notamment mis sur le commerce et la coopération Sud-Sud, était inscrite au sous-programme 3, tout comme d'autres concepts pertinents tirés du paragraphe 95 du Consensus de São Paulo. L'appui au SGPC avait aussi été pris en compte. Pour les questions intersectorielles comme le commerce et la pauvreté, le commerce et la parité hommes-femmes (par. 105 et 106 du Consensus de São Paulo), une «série sur le commerce, la pauvreté et les questions intersectorielles de développement qui y sont liées» avait été prévue au sous-programme 3 et des équipes spéciales interdivisions seraient créées. Le *Rapport sur les PMA* avait été inclus dans les publications annuelles, conformément au paragraphe 34 du Consensus de São Paulo, et les activités relatives aux pays en développement sans littoral, aux pays en développement de transit et aux petits États insulaires en développement avaient été élargies en réponse aux paragraphes 33, 66 et 84 du Consensus de São Paulo, au titre du sous-programme 5 en particulier. L'accent avait davantage été mis sur l'appui apporté par la CNUCED au NEPAD en vertu du sous-programme 1+B et, dans le cas des sous-programmes 5 et 1B, des efforts avaient été faits pour accroître la capacité d'exécution. La responsabilité des entreprises était traitée au sous-programme 2, en réponse au paragraphe 58 du Consensus de São Paulo. L'application du paragraphe 166 du Plan d'action de Bangkok continuerait d'être traitée au sous-programme 4, avec un produit «préparation et coordination des cours de formation sur les grands problèmes économiques internationaux et contribution à ces cours». Le *Rapport annuel* de la CNUCED, qui figurait à la rubrique Direction exécutive et administration, portait le même titre qu'auparavant mais son contenu tiendrait compte du paragraphe 9 du Consensus de São Paulo. Concernant les assurances, les transports et la sécurité, des propositions spécifiques seraient faites par le secrétariat au cours de la session du Groupe de travail.

5. L'orateur s'est dit convaincu que le texte rendait bien compte des priorités définies lors de la Conférence, mais la décision à cet égard appartenait aux États membres, comme l'avait de nouveau souligné l'Assemblée générale dans la résolution 58/269 de mars 2004 intitulée «Renforcement de l'Organisation des Nations Unies: un programme pour aller plus loin dans le changement». Enfin, il a informé le Groupe de travail que les discussions se poursuivaient avec la Division du budget concernant la question du financement de la participation d'experts de pays en développement aux réunions d'experts de la CNUCED.

6. Les vues des États membres, telles qu'elles transparaissaient dans les résultats de la session du Groupe de travail, seraient transmises par le secrétariat au Siège de New York. À la réunion suivante du Groupe de travail, en mai-juin, le fascicule officiel du chapitre consacré à la CNUCED dans le projet de budget-programme serait mis à la disposition du Groupe de travail pour examen, et les résultats des discussions du Groupe de travail seraient directement portés à l'attention des organes centraux de contrôle, à savoir le CCQAB et l'Assemblée générale.

7. Le représentant de la **République démocratique du Congo**, prenant la parole au nom du **Groupe des 77 et de la Chine**, a assuré les États membres du Groupe touchés par le tsunami de sa sincère sympathie et de sa solidarité, et a exprimé sa profonde gratitude à tous les pays donateurs qui avaient si généreusement contribué aux secours. L'adoption de l'Esprit de São Paulo et du Consensus de São Paulo représentait une étape majeure pour la CNUCED en matière d'intégration des questions de développement aux grands processus économiques internationaux. Il incombait aux membres du Groupe de travail de veiller à ce que

les engagements politiques et autres pris par les chefs d'État et les ministres à São Paulo trouvent leur traduction dans le programme de travail de la CNUCED. Le Groupe des 77 et la Chine attachaient une importance particulière à un certain nombre de questions. Concernant la marge d'action, si l'inclusion d'un point à ce sujet dans le sous-programme 2 était à saluer, ni la formulation de l'activité, ni sa portée, qui se limitait à la capacité productive et à la compétitivité, ne correspondaient au sens et à l'esprit du paragraphe 8 du Consensus de São Paulo. Concernant la bonne gouvernance économique, il importait d'en examiner non seulement la dimension nationale mais aussi la dimension internationale. Enfin, la nouvelle géographie des relations économiques internationales, concept de la plus haute importance lancé à la onzième session de la Conférence, devrait inclure non seulement le commerce Sud-Sud mais aussi la coopération Sud-Sud. À cet égard, l'orateur a pris note des produits inscrits au sous-programme 3 et a souhaité que la Division du commerce ne soit pas la seule à contribuer à leur exécution mais que d'autres composantes du secrétariat apportent aussi leur contribution dans les limites de leurs domaines de compétences. Le Groupe des 77 et la Chine attendaient de la CNUCED qu'elle joue un rôle de premier plan dans l'appui apporté au SGPC. L'orateur s'est félicité que l'on traite de questions intersectorielles comme les préoccupations spécifiques des PMA, des petits États insulaires en développement, et des pays sans littoral et des pays de transit, ou encore les problèmes des pays africains. Il fallait mettre en place des arrangements pour tirer encore plus de bénéfices de l'amélioration de la coordination et de la complémentarité avec les autres aspects de l'action de la CNUCED. Dans le domaine de la coopération technique, il fallait que les activités d'assistance technique soient élaborées en fonction de la demande et se fondent sur les besoins et les priorités définis par les pays en développement bénéficiaires. Il fallait trouver rapidement des solutions à la question du financement de la participation d'experts afin que tous les pays en développement membres de la CNUCED puissent participer pleinement et efficacement à ses activités. Enfin, la CNUCED devait continuer à appuyer les pays touchés par le tsunami.

8. Le représentant du **Costa Rica**, prenant la parole au nom du **Groupe de l'Amérique latine et des Caraïbes**, a exprimé sa satisfaction concernant le programme de travail présenté par le secrétariat, qui tenait compte des orientations et du contenu des politiques définis dans le Consensus de São Paulo. Il a évoqué plusieurs points qui méritaient une attention particulière, et en premier lieu le déclin des activités en faveur de l'Amérique latine et des Caraïbes et la diminution de la part de la région dans les activités de coopération technique de la CNUCED. Chaque responsable de programme devait indiquer de manière détaillée les activités relatives à l'Amérique latine et aux Caraïbes, qu'il s'agisse d'activités entreprises au titre du budget ordinaire ou non. L'orateur a souligné qu'il fallait trouver une solution viable pour financer de manière prévisible et à long terme la participation d'experts de tous les pays en développement. Il a souhaité que l'évaluation du paragraphe 166 montre son importance pratique du point de vue du renforcement des capacités dans les pays en développement et a de nouveau souligné que les États membres et le secrétariat devaient travailler ensemble pour trouver les moyens d'appliquer le programme dans les meilleures conditions possibles. Il s'est félicité que de grandes questions comme Biotrade, la nouvelle géographie des relations économiques internationales, la dette, le commerce et les produits de base soient dûment prises en compte dans le projet de programme de travail, et il croyait comprendre que le concept de marge d'action serait intégré au travail de recherche et d'analyse du secrétariat. Il a demandé des précisions concernant les points suivants: traitement des sources novatrices de financement, appui au SGPC, activités relatives aux politiques de la science, de la technologie et de l'innovation, et couverture de la dimension internationale de la gouvernance économique. Les résultats de la Réunion internationale

de Maurice pour l'examen après 10 ans de la mise en œuvre du Programme d'action de la Barbade devraient être pris en compte dans le programme de travail, tout comme les travaux sur les pays en développement sans littoral et les pays en développement de transit. L'orateur a souhaité que le rapport annuel de la CNUCED fournisse des informations sur les activités entreprises au profit des pays d'Amérique latine et des Caraïbes.

9. Le représentant de la **République islamique d'Iran**, prenant la parole au nom du **Groupe asiatique et de la Chine**, s'est dit préoccupé par certains aspects du projet de programme de travail. La question de la marge d'action n'avait pas été suffisamment traitée, et il était important de conserver un juste équilibre afin d'appliquer ce concept d'une façon qui corresponde au programme commun aux membres en matière de développement. En ce qui concerne la gouvernance, il fallait un effort concerté au niveau international pour traiter les questions de la gouvernance économique et de la gouvernance d'entreprise. Il était également important de prêter attention aux besoins de développement des pays les moins avancés et des pays ayant des problèmes spécifiques. L'allocation de postes et de ressources en vue d'améliorer le fonctionnement de certains sous-programmes devrait se traduire effectivement par des ressources supplémentaires et la CNUCED devrait recevoir les fonds nécessaires pour les domaines où les travaux avaient été élargis. L'orateur a demandé que le Conseil du commerce et du développement contribue de manière significative à l'examen des objectifs de développement du Millénaire et à ses préparatifs. Il a salué les efforts faits par le secrétariat pour inclure dans ses travaux des éléments concernant l'après-tsunami. Les pays en développement devaient avoir la possibilité de participer pleinement aux différentes activités de la CNUCED et il était urgent de trouver un moyen d'assurer le financement prévisible et à long terme de la participation d'experts de pays en développement. Enfin, conformément au principe de rotation géographique, le nouveau secrétaire général de la CNUCED devait être choisi parmi les personnalités asiatiques disponibles.

10. Le représentant du **Nigéria**, s'exprimant au nom du **Groupe africain**, s'est félicité des objectifs et résultats attendus figurant dans le sous-programme 1 sur la mondialisation, la lutte contre la pauvreté, la gestion et l'allègement de la dette, le financement du développement, les statistiques et les activités entreprises en faveur du peuple palestinien. Il a salué les travaux relatifs aux questions de politique générale intéressant particulièrement les pays africains et les diverses initiatives concernant le NEPAD. Il a salué la proposition visant à promouvoir une meilleure compréhension des questions d'investissement international et a pris note du plan destiné à faciliter et à renforcer les contributions sociales des entreprises. Cependant, il a prié instamment le secrétariat d'intégrer dans le programme de travail des éléments relatifs au secteur des assurances. Il a une nouvelle fois souligné que la CNUCED devait continuer d'aider les pays en développement à renforcer leurs capacités de négociation aux niveaux bilatéral, régional et multilatéral. Les travaux de la CNUCED devaient se poursuivre dans les domaines de la politique de la concurrence et du SGPC, en particulier dans le cadre du troisième cycle de négociations du SGPC. Le programme de travail proposé dans le domaine de la facilitation du commerce tenait compte de l'ensemble de résultats de juillet de l'OMC. Concernant le sous-programme 5, il était important de prendre en considération l'élargissement du mandat pour inclure les questions relatives aux pays les moins avancés, les petits États insulaires en développement, les pays en développement sans littoral, ainsi que les problèmes spécifiques connexes des pays en développement de transit. L'orateur s'est félicité que la publication annuelle du *Rapport sur les PMA* et la charge de travail supplémentaire qui en résultait aient reçu

l'attention nécessaire. Les activités de coopération technique étaient un pilier important des travaux de la CNUCED et, s'ils devaient être avant tout axés sur la demande, il était important de parvenir à un juste équilibre par rapport aux priorités des pays donateurs et d'améliorer les activités d'assistance technique destinées aux pays africains, tout en trouvant rapidement une solution pour financer la participation d'experts.

11. Le représentant du **Luxembourg**, prenant la parole au nom de l'**Union européenne, de la Bulgarie et de la Roumanie, pays adhérents, et de la Croatie et de la Turquie, pays candidats**, a souligné que, pour que le Groupe de travail puisse travailler de manière efficace, il fallait qu'il dispose d'une première indication des grandes orientations budgétaires et des éventuelles modifications dans les affectations de personnel par rapport au budget existant. Il était regrettable que les modifications apportées par rapport au programme de travail et au budget précédents n'aient pas été mises en évidence. Concernant les nouveaux éléments figurant dans le projet de budget-programme pour 2006-2007, des ressources suffisantes devaient être allouées aux activités de la CNUCED en faveur des PMA, eu égard en particulier à la publication annuelle du *Rapport sur les PMA*. L'Union européenne attachait une grande importance aux éléments suivants: intégration régionale, commerce Sud-Sud, produits de base, Afrique et bonne gouvernance, qui devait figurer au premier plan du programme de travail. Il était important que la CNUCED tienne compte de la Déclaration du Millénaire de manière à contribuer à la réalisation de ses objectifs. En attendant la nomination d'un nouveau secrétaire général, la direction actuelle de la CNUCED devait poursuivre ses efforts pour optimiser le fonctionnement de l'organisation, y compris en améliorant la transparence en matière de gestion des ressources humaines et financières.

12. Le représentant du **Bénin**, prenant la parole au nom des **pays les moins avancés**, a noté que le budget-programme proposé s'articulait autour de deux axes fondamentaux: l'analyse et la formulation des politiques, d'une part, et la coopération pour la promotion du commerce et du développement, d'autre part. Il a souligné qu'il fallait poursuivre l'action pour donner suite au Consensus de São Paulo, au Plan d'action de Bangkok, à la Déclaration du Millénaire, au Programme d'action pour les pays les moins avancés, au Consensus de Monterrey et au programme de travail de Doha. Il était souhaitable d'intégrer le concept de marge d'action dans toutes les questions. L'orateur a invité les partenaires bilatéraux et multilatéraux de développement à continuer d'appuyer les activités, projets et programmes en faveur des PMA. Concernant la question du financement de la participation d'experts, il a de nouveau exprimé l'intérêt qu'avaient les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, à trouver une solution. Il a salué les progrès accomplis concernant la publication annuelle du *Rapport sur les PMA*, ainsi que le renforcement des activités entreprises au titre du programme spécial en faveur des PMA concernant le Cadre intégré.

13. Le représentant de l'**Irlande**, prenant la parole au nom du **Groupe B**, a exprimé sa sympathie pour les victimes du tsunami. Cette catastrophe avait des incidences mondiales et la CNUCED aurait un rôle à jouer à moyen et à long terme. Concernant le programme de travail, l'orateur a mis en garde contre la tentation de réinterpréter ou de renégocier le Consensus de São Paulo. La marge d'action était mentionnée dans le chapeau et il était fait plus loin référence au rôle des Gouvernements à cet égard, mais il n'était fait nulle part allusion à la marge d'action dans le contexte du rôle de la CNUCED. Il était important de trouver un juste équilibre entre ce concept et les autres questions débattues à São Paulo. L'orateur a souligné qu'il était difficile de travailler sur un programme quand on ne disposait d'aucune information sur ses incidences

budgétaires et que la date proposée pour examiner ces incidences était mal choisie. Il a aussi souligné qu'il était peu judicieux d'examiner le cadre stratégique, le programme de travail puis le budget séparément. Il a souhaité obtenir quelques chiffres indicatifs permettant de savoir si la CNUCED prévoyait de disposer du même niveau de ressources au titre du budget ordinaire en 2006-2007 qu'au cours des exercices précédents. Il a estimé qu'il fallait indiquer quels éléments du programme de travail étaient nouveaux. Il a fait remarquer qu'un certain nombre de mesures de résultats avaient été ajoutées aux tableaux et a demandé des éclaircissements sur la date et les raisons de cet ajout. Il aurait été utile d'obtenir des informations sur les discussions qui avaient eu lieu au sein du secrétariat de la CNUCED concernant l'allocation du budget global fourni par New York. Il aurait également été utile de savoir si des économies avaient été réalisées par le secrétariat ou si d'éventuels excédents avaient été réaffectés aux domaines prioritaires définis à la onzième session de la Conférence. L'orateur a souhaité que les discussions portant sur le programme de travail reflètent les décisions des États membres. Enfin, il a rappelé, en réponse aux vues exprimées concernant les ressources fournies par les donateurs, qu'en 2004 82 % des contributions volontaires reçues par la CNUCED (pour un montant net total de 22 millions de dollars des États-Unis) avaient été fournies par le Groupe B, alors que ce Groupe ne réunissait que 31 des 192 États membres. Chaque année, les contributions du Groupe B représentaient environ 80 % du budget ordinaire de la CNUCED et la même proportion de ses contributions volontaires, ce qui mettait clairement en évidence la possibilité d'un meilleur partage du financement des activités de la CNUCED entre les groupes.

14. Le représentant de l'**Éthiopie** a dit que le programme de travail proposé montrait clairement l'importance de la disponibilité des ressources afin de mener à bien toutes les activités prévues. Il a rappelé que, lors des préparatifs de la Conférence de São Paulo, la discussion sur les besoins en ressources avait été remise à plus tard. Étant donné l'importance de la question, il souhaitait sincèrement que les partenaires de développement continueraient à redoubler d'efforts pour répondre aux besoins en ressources pour les activités définies par le secrétariat afin que la CNUCED puisse s'acquitter de son mandat.

15. Le représentant du **Japon** a dit que le Japon était l'un des principaux contributeurs au budget ordinaire de l'ONU et qu'il prêtait donc une attention particulière au projet de budget-programme pour 2006-2007, et en particulier à la manière dont il prenait en compte les décisions ministérielles adoptées à São Paulo. Il était essentiel de trouver les moyens de parvenir à un équilibre dans les limites des ressources disponibles, et il fallait donc débattre de la priorité à donner à certains programmes et de la suppression ou de la réduction d'autres programmes. Deux points étaient essentiels à cet égard: premièrement, il fallait que le programme tienne compte de points importants du Consensus de São Paulo, notamment le renforcement de l'appui offert aux pays africains, aux PMA, aux pays en développement sans littoral et aux petits États insulaires en développement; deuxièmement, il fallait traduire les objectifs de développement du Millénaire en activités concrètes. L'orateur a demandé au secrétariat de fournir des chiffres concernant les propositions de programme de travail pour 2006-2007 afin qu'une comparaison puisse être établie avec le budget 2004-2005. Enfin, il a exprimé ses condoléances aux pays touchés par le tsunami et a indiqué que son gouvernement apporterait d'importantes contributions aux secours d'urgence ainsi qu'aux travaux de reconstruction dans les pays concernés. À cet égard, il s'est dit favorable à l'allocation de ressources aux programmes intéressant les pays touchés par le tsunami.



16. Le représentant de la **Suisse** a exprimé ses condoléances et sa sympathie aux pays et aux régions touchés par le tsunami. Il s'est dit prêt à examiner dans quelle mesure la CNUCED pouvait contribuer aux efforts de reconstruction. Le Groupe de travail devait apporter des ajustements au programme de travail pour tenir compte des décisions adoptées à São Paulo, en examinant comment prendre en considération les nouvelles activités et quelle importance leur donner, eu égard aux ressources budgétaires disponibles. À ce propos, il faudrait identifier clairement les nouveaux éléments du programme de travail. Concernant la marge d'action, tout en reconnaissant qu'il pourrait être utile que la CNUCED entreprenne un certain nombre d'activités, l'orateur estimait que l'organisation n'avait pas de mandat spécifique concernant des travaux de fond dans ce domaine, comme le prétendaient certains groupes régionaux. Concernant la bonne gouvernance, le concept était universellement accepté et ne se limitait pas aux aspects économiques. L'orateur a appelé l'attention du secrétariat sur la nécessité d'améliorer la coordination au sein de l'organisation, ainsi qu'avec d'autres instances du système des Nations Unies.

17. La représentante des **États-Unis d'Amérique** a fait part des sincères condoléances de sa délégation aux victimes du tsunami. Comme d'autres, elle était disposée à examiner des propositions concernant les travaux que pouvait entreprendre la CNUCED à cet égard. Concernant le programme de travail, elle a salué les efforts faits pour adopter des mécanismes de budgétisation fondés sur les résultats. Il était important de veiller à ce que le consensus de São Paulo trouve sa pleine expression dans le programme de travail pour 2006-2007. Toutefois, il était difficile de discuter de manière efficace du programme de travail sans connaître son budget et il aurait donc été utile de disposer de chiffres et de données sur les ressources. L'oratrice a rappelé que la gouvernance internationale et nationale avait été l'un des thèmes abordés à São Paulo et un thème essentiel à Monterrey et à Bangkok. Le Gouvernement des États-Unis restait très préoccupé par le concept de champ d'action, qui avait fait l'objet de discussions approfondies à la onzième session de la Conférence et avait finalement été traité dans un paragraphe soigneusement rédigé figurant dans le chapeau. À son avis, la CNUCED ne disposait pas de mandat pour entreprendre des travaux dans ce domaine et il n'était pas nécessaire d'inclure ce concept dans le programme de travail.

18. Le représentant du **Canada** a souligné qu'il importait de disposer de davantage d'informations sur les nouveaux éléments du programme de travail proposé, et qu'il fallait préserver l'équilibre des résultats de São Paulo et ne pas réexaminer les différents concepts. Toutes les délégations devaient adhérer au compromis qui avait été péniblement réalisé à São Paulo. Enfin, l'orateur a dit qu'il attachait une grande importance au processus de réforme de l'ONU, qui devrait être pris en compte dans le programme de travail.

## **B. Réunions informelles**

19. Le Groupe de travail a poursuivi ses discussions dans le cadre de réunions informelles.

## **C. Décisions du Groupe de travail**

20. À sa 166<sup>e</sup> séance plénière, le 2 février 2005, le Groupe de travail a adopté des conclusions concertées (voir chap. I ci-dessus) et a demandé qu'elles soient transmises au Siègne de l'ONU à New York.

### **Chapitre III**

#### **QUESTIONS D'ORGANISATION**

##### **A. Élection du Bureau** (point 1 de l'ordre du jour)

1. À sa 165<sup>e</sup> séance plénière, le 31 janvier 2005, le Groupe de travail a élu à la présidence M. Enrique Manalo (Philippines) et au poste de vice-président/rapporteur M<sup>me</sup> Carmen Fratita (Roumanie).

##### **B. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux** (point 2 de l'ordre du jour)

2. À la même séance, le Groupe de travail a adopté l'ordre du jour provisoire publié sous la cote TD/B/WP/177, qui se lisait comme suit:

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Examen du programme de travail: projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2006-2007.
4. Ordre du jour provisoire de la quarante-cinquième session du Groupe de travail.
5. Questions diverses.
6. Adoption du rapport du Groupe de travail au Conseil du commerce et du développement.

##### **C. Ordre du jour provisoire de la quarante-cinquième session du Groupe de travail** (point 4 de l'ordre du jour)

3. À sa 166<sup>e</sup> séance plénière, le 2 février 2005, le Groupe de travail a décidé de reporter l'examen du point 3 de l'ordre du jour à la reprise de sa quarante-quatrième session.

##### **D. Adoption du rapport du Groupe de travail au Conseil du commerce et du développement** (point 6 de l'ordre du jour)

4. À la même séance, le Groupe de travail a autorisé le Vice-Président/Rapporteur à établir la version finale du rapport sur sa session.

## Annexe

### PARTICIPATION\*

1. Les États membres de la CNUCED ci-après, membres du Groupe de travail, étaient représentés à la session:

Afrique du Sud	Japon
Bangladesh	Maroc
Bulgarie	Pérou
Chine	Philippines
Cuba	Roumanie
États-Unis d'Amérique	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
Fédération de Russie	Sénégal
Finlande	Suisse
Indonésie	Venezuela
Italie	

2. Les autres États membres de la CNUCED ci-après, qui ne sont pas membres du Groupe de travail, étaient représentés en qualité d'observateurs:

Algérie	Jamaïque
Allemagne	Luxembourg
Angola	Malaisie
Autriche	Malte
Bahreïn	Maurice
Belgique	Mexique
Bénin	Népal
Brésil	Nigeria
Canada	Norvège
Colombie	Oman
Costa Rica	Paraguay
Danemark	Pays-Bas
Égypte	Pologne
El Salvador	Portugal
Espagne	République démocratique du Congo
Éthiopie	République dominicaine
France	Saint-Siège
Ghana	Soudan
Grèce	Sri Lanka
Honduras	Thaïlande
Inde	Turquie
Iran (République islamique d')	Uruguay
Irlande	Viet Nam
Israël	Zimbabwe

---

\* Pour la liste des participants, voir TD/B/WP/INF.52.

3. L'organisme intergouvernemental ci-après était représenté:  
Communauté européenne

-----